

DEC141318INEE

**Décision portant nomination de M. Vincent Bretagnolle aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°10000DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

M. Vincent Bretagnolle, Directeur de Recherche de 1<sup>ère</sup> classe est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut écologie et environnement, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2015. Sa mission a pour objet le suivi et l'animation du réseau des Zones Ateliers.

Pour l'exercice de cette mission, M. Vincent Bretagnolle demeure affecté à [l'UMR7372 Centre d'études biologiques de Chizé \(CEBC\)](#) - 79360 Villiers en Bois.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2015 M. Vincent Bretagnolle, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 08, Centre-Limousin-Poitou-Charentes.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président  
Alain Fuchs